

ARRÊTÉ N° 2026 - 02

*PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE (UMR 7064) MESOPOLHIS
(CENTRE MEDITERRANEEN DE SOCIOLOGIE, DE SCIENCE POLITIQUE ET D'HISTOIRE)*

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D.741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté du 2 avril 2025 portant nomination de Madame Alessia LEFÉBURE dans les fonctions de directrice de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence du ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté n°2024-02 du 2 avril 2024 du directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence portant nomination de Monsieur Nicolas BADALASSI en tant que directeur du laboratoire MESOPOLHIS (UMR 7064) et de Ariane RICHARD-BOSSEZ et Magali NONJON en tant que directrices adjointes.

ARRÊTE

- Article 1 : Monsieur Nicolas BADALASSI, Directeur de l'UMR 7064 – MESOPOLHIS reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Madame Alessia LEFÉBURE, les actes suivants :
- 1) Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits budgétaires attribués par l'IEP à l'unité ;
 - 2) Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 - 3) Les bons de commande relatifs aux dépenses de l'UMR MESOPOLHIS engagées sur le budget de l'IEP pour un montant maximum de 500€ ;
 - 4) Les attestations du service fait pour les commandes d'un montant maximum de 500€ ;
 - 5) Les ordres de mission des personnels rattachés à ladite unité mixte de recherche, lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions ;
 - 6) Les ordres de mission permanents ou d'utilisation des véhicules personnels ;
 - 7) Les conventions individuelles de stages d'étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire et dont l'exécution se déroulera dans les locaux de l'IEP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BADALASSI, Directeur de l'UMR 7064 – MESOPOLHIS : Magali NONJON, Ariane RICHARD-BOSSEZ, Directrices

adjointes et Serena TROVARELLI, Secrétaire générale, reçoivent délégation de signature pour signer les actes mentionnés à l'article 1.

Article 3 : La Secrétaire générale de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20 janvier 2026,



Alessia LEFÉBURE,
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 26/01/2026
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 26/01/2026